

Le 18 avril 2016

## **Mise au point concernant l'ancien site d'entreposage illégal de BPC**

Toujours dans l'objectif de bien informer nos citoyennes et citoyens, le maire Morris Trudeau et les membres du conseil municipal mettent en ligne cette mise au point concernant l'ancien site d'entreposage de biphényles polychlorés (BPC) de la firme Les Équipements de puissance Reliance Ltée du boulevard Hymus.

Les informations et les engagements qui nous ont été communiqués à plusieurs reprises par les autorités gouvernementales en santé et en environnement, particulièrement en ce qui concerne les questions soulevées pour la sécurité des citoyens et citoyennes qui résident ou travaillent dans le voisinage immédiat du site, ont été reconfirmées une nouvelle fois, par écrit, par la Direction régionale de santé publique de Montréal, et ce, en date du 6 avril 2016.

Depuis janvier 2014, soit depuis que les produits dangereux entreposés sur le site ont été éliminés de manière sécuritaire par le gouvernement, le site ne présente aucun risque pour la santé et la sécurité des citoyennes et citoyens.

La seule préoccupation qui demeure est celle des sols contaminés par les BPC sur le site, comme on peut le constater dans le rapport de caractérisation réalisé en juin 2015 et disponible sur le site Web du MDDELCC.

Dès la mise au jour de l'existence du site illégal d'entreposage et en tenant compte du comportement des BPC dans l'environnement, ainsi que de la configuration du site et du secteur résidentiel adjacent, les experts du gouvernement ont informé les résidents demeurant tout près du site qu'ils pouvaient continuer leurs activités extérieures habituelles, laisser jouer leurs enfants sur le sol de leur terrain, consommer les légumes de leur potager, etc.

La DRSP réitère qu'il n'y a aucun risque pour la santé des employé(e)s des entreprises situées sur les terrains adjacents au site. Les résultats d'échantillonnages de poussières intérieures effectués en février dernier par l'équipe de santé au travail de la DRSP, dans deux de ces entreprises, ont montré de faibles concentrations de BPC dans les poussières prélevées près des portes extérieures des établissements et aucune trace de BPC dans les poussières prélevées à l'intérieur.

Les quantités totales de BPC présentes dans les structures de béton de l'immeuble de l'entreprise Les Équipements de puissance Reliance Ltée sont très faibles et ne posent pas de risques en cas d'incendie.

L'eau potable est produite à l'usine de filtration et distribuée par un réseau d'aqueduc sous pression et étanche. La qualité de l'eau n'est en aucune façon influencée ou altérée par les sols où les tuyaux d'aqueducs sont enfouis.

Les experts de la santé publique précisent que des sols contaminés peuvent présenter un risque pour la santé, mais seulement lorsque les gens ont des contacts fréquents et répétés avec de grandes quantités de contaminants. Or ce n'est pas le cas pour le site des Équipements de puissance Reliance Itée. De surcroît, il n'y a sur ce site aucune activité pouvant favoriser l'émission de grandes quantités de poussières des sols contaminés en suspension dans l'air.

Pour le maire Trudeau et les membres du conseil, il est impératif que le gouvernement réalise le plus rapidement possible les travaux de réhabilitation du site, pour faire disparaître les sols contaminés par les activités illégales d'entreposage.

En ce sens, les autorités municipales de Pointe-Claire accueillent avec satisfaction la détermination et le suivi constant dont fait preuve la Direction régionale de santé publique de Montréal, et particulièrement l'insistance de la DRSP pour faire réhabiliter le site. Le maire Trudeau et les membres du conseil rappellent à toutes et à tous que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), David Heurtel, s'est engagé fermement à l'effet que la réhabilitation du site sera entreprise aussitôt que tous les recours légaux des propriétaires actuels seront épuisés.

Le maire Trudeau rappelle également que depuis le tout premier jour de la découverte de cet entreposage illégal, la Ville de Pointe-Claire a agi rapidement et fermement pour protéger et assurer la santé et la sécurité de tous. « Nous avons pris tous les moyens à notre disposition pour y parvenir et nous avons ainsi réussi à éviter une catastrophe malgré les risques importants que ce site représentait. Nous continuons nos démarches avec la même détermination pour que le site soit décontaminé et réhabilité dans les meilleurs délais, et ce, au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens ».